

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

ROME : lettre des archevêques et évêques canadiens au souverain Pontife ; réponse de Sa Sainteté. — LE SECOND DIMANCHE DU CARÊME.—CHRONIQUE : ordination ; bénédiction d'une nouvelle chapelle ; la société de S.-V.-de Paul ; la chapelle de l'Institut de la Miséricorde ; Université Laval, con-



### SOMMAIRE

térence de M. l'abbé Archambeault — VICARIAT APOSTOLIQUE D'ATHABASCA-MCKENZIE : lettres de deux missionnaires, O. M. I. à Mgr Clut. — LA VIERGE DE PLATRE. — NOUVELLES RELIGIEUSES. — LE CALVAIRE DE MARTINSWAND. (fin).

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-JHS FABRE, Archevêque de Montréal.

Le bureau d'administration est à l'Archevêché de Montréal ; directeur M. l'abbé J. M. EMARD. Pour la rédaction, on peut s'adresser à M. P. DUPUY, No 20, rue Saint-Vincent, Montréal,

**PRIERES DES QUARANTE-HEURES**

<b>SAMEDI,</b>	16	<b>MARS</b>	—St-Joseph à Montréal.
<b>LUNDI,</b>	18	“	—St-Jos. Riv. des Prairies.
<b>MERCREDI,</b>	20	“	—St-Patrice de Rawdon.

**FETES DE LA SEMAINE**

<b>DIMANCHE,</b>	17	<b>MARS</b>	—2e DU CARÊME, ornements violets.
<b>Lundi,</b>	18	“	—S. Gabriel, Arch, d. m., orn. blancs.
<b>Mardi,</b>	19	“	—S. JOSEPH, d. 1 cl. “
<b>Mercredi,</b>	20	“	—S. Cyr. de Jér., E. C, d. “
<b>Jéudi,</b>	21	“	—S. Benoit, Abbé, d. m. “
<b>Vendredi,</b>	22	“	—S. Suaire de N. S. J. C., d. m., orn. r.
<b>Samedi,</b>	23	“	—S. Thuribe, E. C., doub, orn. blancs.

**OFFICES EXTRAORDINAIRES**

**ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.**—Tous les soirs, à 7 h., prières de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation; au même exercice, jusqu'à jeudi inclusivement, vénération des saintes reliques.

**EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JOSEPH.**—Mardi 19, grande messe à 9 h., Monseigneur l'Archevêque assistant au trône: à l'occasion de la fête patronale de l'Union St. Joseph.

Samedi le 16 mars, ouverture des Quarante-Heures; grand'messe à 9 h. Le soir à 7½ h., prière du soir et amende honorable au S. Sacrement. Dimanche 17 mars, messes aux heures ordinaires, vèpres à 2½ h. Récitation de l'office par la congrégation des hommes à 6½ h., suivie de la prière et de l'amende honorable.

Lundi 18 mars, messe de déposition à 9½ h.

Tous les soirs du Carême, à 7½ h., il y a récitation du chapelet, instruction et salut du S. Sacrement. Le vendredi, chemin de la croix. Tous les mercredis du mois de S. Joseph, salut solennel et bénédiction du S. Sacrement.

Exercices du mois de S. Joseph, tous les soirs, à la prière.

**ST-PATRICE.**—Lundi 18, à 10 h., grand'messe à l'occasion de la fête patronale des Irlandais, Mgr l'Archevêque assistera au trône.

**JOLIETTE.**—Dim. 17. Ordination.

Dim. 17. Fête du titulaire de S. Patrice à Montréal, Sherrington, Rawdon et Hinchinbrooks.

Les paroisses de St. Gabriel à Montréal et à Brandon célèbrent la solennité de St-Joseph en ce jour, et les paroisses de St-Cuthbert et de St-Benoit font la solennité de leur titulaire.

**AVIS.**

Le bureau d'administration et de rédaction de la *Semaine religieuse* est transporté à l'Archevêché, où on devra adresser toute demande d'abonnement et payer les abonnements.

*Lettre des archevêques et évêques du Canada au souverain Pontife.*

Les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques canadiennes de Québec, de Montréal et d'Ottawa ont adressé au Saint-Père la lettre suivante.  
(Traduction)

Très Saint Père,

Nous soussignés, archevêques et évêques des provinces de Québec, de Montréal et d'Ottawa, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, de même que nous avons participé à la joie de l'Eglise universelle à l'occasion de votre jubilé, nous sommes douloureusement affectés par les efforts criminels de ceux qui attentent aux droits du Saint-Siège.

En notre nom et au nom du clergé et du peuple qui nous est confié, nous en appelons des injustices que commettent ses ennemis contre la liberté du souverain Pontife. Ils violent les lois de la justice éternelle, ils blessent les droits des citoyens, ils oppriment l'Eglise sous la plus inique des persécutions, et en même temps ils se glorifient d'être des bienfaiteurs de la liberté ! Ils accordent une liberté effrénée à toutes les erreurs et aux pires sociétés, mais ils combattent avec acharnement la doctrine catholique, les communautés religieuses et le Saint-Siège. Le premier venu peut dire et publier impunément tout ce qu'il lui plaît contre les droits de la sainte Eglise romaine et de son pasteur bien-aimé, mais des peines très graves sont portées à l'adresse non seulement des laïques catholiques et du clergé, mais du successeur même du prince des apôtres, toutes les fois qu'il se permettra de défendre ou simplement d'exposer les droits indéniables et divins du Saint-Siège.

Nous adhérons de tout cœur aux déclarations et aux revendications relatives au domaine temporel du Saint-Siège que Votre Paternité, le Sacré Collège et les fidèles du monde entier ont tant de fois fait entendre.

Nous ne cesserons de persévérer dans les supplications que nous adressons au Dieu très bon, par l'intercession de la bienheureuse et immaculée Vierge Marie et des saints, pour qu'il daigne protéger notre Père et lui accorder la restitution des droits que la divine Providence a consacrés et que tant de siècles ont confirmés.

Daignez, Très Saint Père, agréer les vœux profondément sincères que nous vous offrons, ainsi que le clergé et tous les fidèles habitant nos provinces, et nous accorder à tous votre paternelle bénédiction.

Le 6 janvier 1889. De Votre Sainteté, les très humbles et très dévoués fils, E. A. card. TASCHEREAU, archevêque de Québec ;

L.-D. A. MARÉCHAL, V. G., administrateur de l'archidiocèse de Montréal ;

J.-O. ROUTHIER, V. G., administrateur de l'archidiocèse d'Ottawa ; L.-F., évêque des Trois-Rivières ; JEAN, évêque de Saint-Germain de Rimouski ; ANTOINE, évêque de Sherbrooke ; L.-Z., évêque de Saint-Hyacinthe ; N.-ZÉPHYRIN, évêque de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac ; ELPHÈGE, évêque de Nicolet ; L.-N., évêque de Chicoutimi,

7 Réponse de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, adressée à son Eminence le cardinal E.-A. Taschereau, Québec.

LÉON XIII, PAPE,

Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu la lettre remplie d'affection et de respect pour Nous autant que de zèle et de sollicitude pastorale, et que de concert avec les autres prélats des provinces de Québec, Montréal et Ottawa, vous Nous avez adressée le VIII des Ides de janvier.

Il convenait bien à la sainteté et à la grandeur de votre ministère de revendiquer la liberté et les droits de ce Siège apostolique, et d'infliger la note bien méritée de malice à ces hommes qui ne cherchent qu'à amoindrir la dignité du souverain Pontife, à couvrir de mépris la religion catholique, et à détourner ses ministres de leur devoir par la crainte des pénalités.

Votre lettre Nous a causé d'autant plus de bonheur qu'elle offrait un accord admirable de sentiments et même de langage et d'expression avec les autres que nous avons reçues sur le même sujet, des évêques de plusieurs autres pays. Ce consentement unanime ne Nous a pas donné une légère consolation ; il fait connaître, en effet, cette force divine qui unit en un même corps toutes les parties du troupeau du Seigneur ; rien n'étant plus stable, et plus capable de vaincre l'audace et de déjouer les ruses des ennemis de l'Eglise qui cherchent surtout à fomenter la désunion parmi les fidèles. Nous espérons aussi que cette union divinement produite parmi tant d'hommes d'une grande prudence et d'une grande autorité saura émouvoir l'esprit d'un bon nombre qui se sont envolés dans l'armée ennemie ou qui la flattent par leur imprudence, leur ignorance ou leur abstention. Et les hommes négligeraient-ils d'entendre vos voix et vos demandes que Nous attacherions encore une grande importance à ce zèle commun qui Nous est très agréable et qui vous fait prier, en union avec vos frères dans l'épiscopat, afin que Dieu, le souverain modérateur de toutes choses, réduise à l'impuissance les pensées des impies, qu'il dissipe leurs projets, et qu'il répande sur son peuple les fruits de la paix.

En attendant, et dans la ferme espérance que ce secours divin ne manquera jamais à l'Eglise, Nous vous adressons nos justes remerciements pour le dévouement que vous Nous témoignez, et Nous appelons sur vous l'abondance des dons du ciel qui vous rendent capables de l'accomplissement de tout bien. Comme gage de ces grâces et comme preuve de Notre bon vouloir à votre égard, Nous donnons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, Notre cher fils, aux autres archevêques et évêques qui se sont unis à vous dans la lettre que Nous avons reçue, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près St-Pierre, le 16 février de l'année 1889,  
de Notre pontificat la onzième,

LÉON XIII, PAPE,

## Second dimanche du Carême

Et il se transfigura devant eux, et son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la neige... Il parlait encore devant eux quand une nuée lumineuse les couvrit; et voilà qu'une voix sortit de la nuée disant: "Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances."

(S. MATH, XVII, 2, 5.)

Je pense, mes frères, que personne ne peut lire attentivement ce récit de la transfiguration de Notre-Seigneur sans qu'il ne se présente à son esprit l'une des plus belles cérémonies de l'Eglise catholique. Je veux parler de la bénédiction du très saint Sacrement. La montagne sur laquelle Notre-Seigneur nous conduit est le saint autel. Sa figure, brillante comme le soleil, est représentée par les lumières éclatantes qui entourent son trône et par la splendeur des rayons de l'ostensoir où il est contenu. Ses vêtements sont bien blancs comme la neige, car ils voilent sa divinité sous la forme du plus pur pain de froment, et il se cache sous cette apparence comme il enveloppait son corps saint avec des vêtements blancs. La nuée lumineuse est l'encens flo tant et la voix de la nuée est le tintement de la cloche qui semble nous dire que Jésus est élevé en l'air et que nous devons nous agenouiller pour l'adorer: "C'est le fils bien-aimé de Dieu, en qui il a mis toutes ses complaisances." L'évangile d'aujourd'hui doit donc nous suggérer quelques réflexions sur cette grande dévotion de l'Eglise: la bénédiction du T. S. Sacrement.

De nombreuses personnes semblent croire que la bénédiction est attachée à l'office des vêpres. C'est une idée complètement fautive. La bénédiction, il est vrai, est souvent donnée de suite après les vêpres; mais c'est un office entièrement distinct. Les vêpres finissent avec l'antienne de la sainte Vierge; la bénédiction commence quand l'hostie, sortie du tabernacle, est placée dans l'ostensoir. La bénédiction n'est donc pas une partie des vêpres, ni d'aucune autre cérémonie. Je veux expliquer cela très clairement, parce que l'idée fautive que c'est seulement le complément d'une cérémonie est, je pense, la cause que tant de gens négligent la bénédiction. Qu'est-ce donc que la bénédiction? C'est la solennelle exposition de Jésus même, dont la figure se montra si resplendissante sur le Thabor. Il reste là sur l'autel quelque temps pour que nous puissions nous agenouiller devant lui, l'adorer, le prier. Il est élevé dans les mains de son prêtre, et il nous donne sa bénédiction. Souvenez-vous: ce n'est pas le prêtre qui vous bénit pendant la bénédiction; c'est Jésus lui-même qui vous bénit. Il est vrai, cependant, mes frères, que les fidèles ne sont pas *tenus* de venir à la bénédiction; mais si tout le monde comprenait la sainteté de la bénédiction, personne ne voudrait s'absenter. Jésus est là sur l'autel. Il attend pour écouter vos prières, il attend pour recevoir vos actes d'amour et d'adoration, il attend pour vous bénir. Venez donc souvent à la bénédiction,

Ne dites pas : " Il n'y a qu'à les vêpres cette après midi ; " rappelez-vous qu'il y a quelque chose de plus—la bénédiction du T. S. Sacrement. Il est un jour de jeûne pendant lequel le saint Sacrement sera porté en procession, et solennellement placé sur un reposoir. Je veux dire le jeudi saint. C'est aussi une exposition du T. S. Sacrement, et, quoique Jésus ne soit pas élevé dans les mains du prêtre comme dans les bénédictions ordinaires, qui peut douter que Jésus ne nous bénisse quand nous passons là ? Je vous prie donc, quand ce jour arrive, de vous souvenir qui est celui qui vient à vous. Voyez, l'église est pleine non de ceux qui veulent voir des lumières et des fleurs, mais de fidèles adorateurs de leur roi, de leur Dieu. Si vous allez d'église en église, ce jour-là, n'y allez pas pour regarder, pour parler, mais pour prier. De même, lorsqu'est annoncée dans votre église la cérémonie des Quarante-Heures, —cérémonie qui est la plus solennelle des bénédictions pendant l'année,—redoublez de dévotion ; passez au moins une heure par jour devant l'Agneau de Dieu. Souvenez-vous que le saint Sacrement est Jésus Christ. Le même qui naquit à Bethléem et mourut sur le Calvaire. Enfin venez toujours à la bénédiction avec une foi vive et un amour ardent. Ne laissez jamais votre place vacante, si vous pouvez, quand vous savez que la bénédiction sera donnée. Ecoutez ces paroles d'un prédicateur : " Chaque soir, le Fils de Dieu vient à vous avec ses vêtements blancs, sa couronne d'or sur la tête ; chaque soir, sa douce voix se fait entendre, et il vous regarde avec des yeux pleins de tendresse ; ne vous détournez pas de telles bénédictions ; ne refusez pas d'écouter ses paroles ; ne laissez pas vos places vides quand Jésus vient."

---

## CHRONIQUE

Ordination du 10 mars par Mgr I. Clut, O. M. I., au scolasticat Saint-Joseph, Archville, près Ottawa :

*Diacres* :—Aldéric Désilets, O. M. I. du diocèse de Montréal ; Camille Lefebvre, O. M. I. du diocèse de Montréal, en destination du Vicariat apostolique d'Athabasca McKenzie ;

*Sous-diacres* :—Pierre Gagnon, O. M. I. du diocèse de Montréal ; Joseph Allaire, O. M. I. du diocèse de Montréal ; Jean-Baptiste Dorais, O. M. I. du diocèse de Montréal ; Arthur Coutlée, O. M. I. du diocèse de Montréal ;

† *Tonsuré* :—François Bugnard ; O. M. I. du diocèse de Chambéry, Savoie.

---

## Bénédiction d'une nouvelle chapelle

Lundi dernier Mgr l'Archevêque de Montréal bénissait la nouvelle chapelle du collège Notre-Dame à la Côte des Neiges.

Cet établissement qui appartient aux religieux de Ste-Croix est en pleine voie de prospérité.

La nouvelle chapelle, mesurant 110 pieds en longueur, 40 pieds en largeur et 32 pieds de voûte, occupe le milieu des bâtiments dont elle forme l'arrière-corps, et a été construite par monsieur Provost. Les peintures et autres décorations intérieures sont l'œuvre de M. D.-A. Beaulieu qui a su, là encore, faire un édifice admirable où tout s'harmonise parfaitement.

Le maître-autel est un don du T. R. père Sorin, supérieur général de la Congrégation; la chapelle possède aussi un excellent orgue, sorti de la maison Mitchell.

Les cérémonies de la bénédiction ont commencé vers 9 heures.

Mgr l'Archevêque avait pour assistants le R. P. Geoffrion, C.S.C., supérieur du collège, et M. l'abbé J.-M. Emard. M. l'abbé J. Donnelly remplissait les fonctions de maître des cérémonies. Il y avait au chœur le R. P. Rézé, C.S.C., provincial; les RR. MM. Dupré, P.S.S., Legault, O.M.I., M. Leclerc, curé de St-Joseph, M. Provost, curé de la Côte St-Paul; R. P. Beaudet, C.S.C., curé de St-Laurent; M. Kavanagh, chapelain de Villa-Maria, M. Rabeau, de St-Joseph; R. P. Guy, C. S. C., directeur du noviciat; R. P. McGarry, C.S.C.; R. P. Lafond, C.S.C., de Valleyfield, R. F. Guy, supérieur de St-Jérôme; R. F. Thomas, supérieur à la Côte St-Paul, R. F. Cyprien, d'Hochelaga, et un grand nombre d'autres prêtres et religieux de Montréal et d'ailleurs.

Le chant dirigé par M. l'abbé E. Prieur, M. Arsenault, C.S.C., et le R. F. Martin, C.S.C., était exécuté par les novices. Le R. P. Joly, C.S.C., tenait l'orgue et le R. F. Edmond, C.S.C., conduisait le chœur des élèves qui chantaient divers cantiques. Dans l'assistance, on remarquait un bon nombre de parents des élèves et d'amis de l'institution.

A la suite des prières de la bénédiction, la messe basse fut célébrée par M. l'abbé N. Maréchal, curé de Notre-Dame de Grâce; puis la cérémonie religieuse étant terminée, les élèves voulurent témoigner à Monseigneur l'Archevêque la joie qu'ils éprouvaient de se voir réunis autour de sa personne; l'adresse fut lue par le jeune Edouard-Chs Emard; d'autres enfants offrirent des fleurs, et une bourse contenant les offrandes de la communauté en faveur de l'œuvre de la Cathédrale. Monseigneur répondit en quelques mots, félicita les élèves et les directeurs de l'érection de cette belle chapelle à laquelle se rattachent pour eux tant de souvenirs, remercia les enfants de leur générosité filiale, et leur donna une paternelle bénédiction.

Cette journée de 11 mars 1859 fera certainement époque dans les annales du collège de Notre-Dame des Neiges.

---

### La société de Saint-Vincent de Paul

Une assemblée générale des conférences de Saint-Vincent de Paul a eu lieu dimanche dernier au Cabinet de lecture paroissial. M. l'abbé Sentenne, curé de Notre-Dame, présidait, ayant

à ses côtés M. l'abbé Giband, aumônier de la société ; M. R. Bellemare, président et M. A.-B. Longpré, vice-président du conseil particulier.

Après la prière et la lecture d'usage, l'assistant-secrétaire lit le compte rendu de l'assemblée générale du 9 décembre dernier et un résumé des recettes et dépenses des conférences à cette époque. Les conférences firent ensuite, à tour de rôle, le rapport, de leurs œuvres pour les derniers trois mois. Quoiqu'elles n'aient pas toutes rendu leurs comptes, cependant les états fournis font juger suffisamment du zèle et de l'activité des sociétaires. Douze rapports présentés constatent qu'on a distribué aux pauvres, du secours au montant de près de trois mille piastres—ce qui porterait à plus de quatre mille cinq cents piastres le chiffre des aumônes de toutes les conférences, durant la période susdite. Et il faut remarquer que plusieurs conférences n'ont pas mis au chapitre des dépenses, dans ce dernier rapport, le prix du combustible, dont elles ont fait provision au commencement de l'automne et qui se trouve inclus dans leur rapport précédent..

Le rapport de la conférence St-Joseph contenait un trait fort édifiant. Parmi les pauvres secourus par cette conférence se trouvait un protestant dont la femme et les enfants étaient catholiques. Cet homme étant tombé malade fut touché de l'empressement avec lequel les visiteurs de la conférence lui prodiguaient leurs soins. "Une religion qui inspire tant de charité dit-il, doit être la vraie religion," et il se convertit. Au baptême il reçut le nom de *Vincent*, qui était à la fois celui du président de la conférence et celui du patron de notre société. Quelques jours après le pauvre homme mourait de la mort des justes, et les membres de la conférence se faisaient un devoir d'assister à ses funérailles.

Cette même confédération a distribué des vêtements aux pauvres pour une valeur de \$276.52, depuis le commencement de l'hiver.

La conférence Sainte-Famille a rapporté la belle conduite d'un jeune médecin membre de notre société, qui s'est dévoué à soigner une pauvre femme atteinte d'une maladie dégoûtante et qui a réussi à la guérir.

Après ces rapports, M. le président du conseil particulier a donné lecture de la lettre qu'il écrit au président du conseil supérieur, à Québec, en lui envoyant le compte rendu des œuvres de notre société pour l'année 1888.

M. l'abbé Sentenne, sur l'invitation de M. Bellemare, fit ensuite une courte mais éloquente allocution à l'assemblée. Il félicita les membres du résultat satisfaisant de leurs travaux et les engagea chaleureusement à se dévouer de plus en plus aux bonnes œuvres. Parmi ces œuvres il en signala une qui se recommandait aujourd'hui tout particulièrement à l'attention des fidèles : l'œuvre de la tempérance. Mgr l'Archevêque désire que tous les catholiques signent une requête qui doit être présentée au gouvernement provincial, pour obtenir une loi qui restreigne le nombre des licences d'auberge et le débit inconsidéré et immodéré des



boissons enivrantes. Aucun de nous ne peut se désintéresser de cette question et dire : " Est-ce que je suis le gardien de mon frère ? " C'est le mot de Caïn, qui fut un fratricide. Les aubergistes et les marchands de boissons font tout en leur pouvoir pour que le gouvernement ne restreigne pas le nombre des licences. Leur intérêt doit-il l'emporter sur l'intérêt de toute la société ? Mais, a-t-on dit, diminuer les licences, c'est diminuer les revenus du gouvernement. Celui qui parlerait ainsi n'aurait pas réfléchi. Rien ne peut autoriser l'Etat à trafiquer de la moralité publique. Et au point de vue économique, ce qu'un gouvernement gagnerait au moyen de la vente des boissons enivrantes, il le perdrait par les dépenses qu'il serait obligé de faire pour l'entretien des criminels, tristes victimes de l'intempérance.

Nous sommes certains que ces paroles du zélé curé de Notre-Dame ont trouvé de l'écho dans l'esprit de ses auditeurs. Mieux que tous les autres, les membres de la Saint Vincent de Paul connaissent les maux causés par l'ivrognerie. Des pauvres qu'ils visitent tous les jours, les trois quarts ont été réduits à la misère par l'intempérance. Ils savent combien il y a de femmes et d'enfants qui souffrent de la faim et du froid pendant que les pères de famille passent leur temps au cabaret. Plût au ciel que tous les hommes de la classe dirigeante fussent membres de la société de Saint Vincent de Paul. Ils y recevraient d'utiles et importantes leçons et seraient à même de faire des études très pratiques de science sociale. Ici, à Montréal, les conférences se recrutent principalement parmi la classe moyenne, qui montre une charité admirable. Mais il ne faut pas oublier que cette société a été fondée par des jeunes gens de la classe instruite pour donner à tous les chrétiens l'occasion de pratiquer l'aumône, et que dans les autres pays les conférences comptent dans leurs rangs les personnes du rang le plus élevé.

---

### LA CHAPELLE DE L'INSTITUT DE LA MISÉRICORDE.

L'Institut des sœurs de la Miséricorde, qui rend, comme on le sait, de si grands services, avait dû, il y a peu de temps, ajouter une aile aux bâtiments déjà existants. Il était ainsi devenu un des beaux édifices de notre ville ; cependant une chose laissait à désirer : la chapelle qui n'avait pu être encore décorée.

Aujourd'hui, grâce au zèle de l'infatigable chapelain, M. J.-M.-A. Brien, cette lacune est réparée, et la chapelle de la rue Dorchester est digne de l'Institut.

La décoration a été confiée à M. Meloche. Un des meilleurs élèves de M. Bourassa, connu déjà par le goût artistique et le sentiment religieux dont il a fait preuve dans la décoration de plusieurs églises, ce jeune artiste était naturellement désigné au choix de M. Brien, et l'œuvre achevée prouve qu'il n'aurait pu en faire un meilleur.

La chapelle qu'il s'agissait de décorer, étant d'une architecture très sobre de détails, le peintre, tout en s'inspirant de cette sobriété devait cependant la compléter. Il y a très bien réussi par des frises, des rosaces, des festons, des guirlandes, s'harmonisant à merveille avec le style de l'architecture. Des têtes de chérubins, dispersées dans les grands cintres donnent par leur expression de joie céleste, la vie et la gaieté.

Les teintes générales de la décoration sont douces et tranquilles. Le gris-perle et la pierre de Caen, aux tons chauds et légers, en sont la base, et font heureusement ressortir la délicatesse des arabesques et autres ornements, peints sur ces fonds. Les emblèmes sont peints en bas-reliefs sur fond rose thé.

L'ensemble de la décoration est calme, suave, religieux; pas de tons criards, pas de couleur trop voyante forçant la vue; mais une heureuse harmonie de nuances produisant l'effet le plus artistique sans distraire l'assistant, l'excitant au contraire au recueillement. L'or, sobrement employé, sert simplement à accentuer par de légers filets, les grandes lignes architecturales.

Sous la coupôle du sanctuaire, on admire des tableaux en grisaille : St-Ignace, St-Olivier, St-Chrysostôme, Ste Jeanne de Chantal, Ste-Béatrix, N. D. de Bonsecours, N.-D. de la Nativité, N.-D. des Sept-Douleurs.

De chaque côté du maître-autel, dans le chœur, sont deux haut-reliefs, d'une grande expression représentant Ste Marie d'Égypte et Ste Thais. Dans la nef, deux bas-reliefs où apparaissent les deux grandes pénitentes Ste Pelagie et Ste Marguerite de Cortoue.

Sur fond d'or émaillé, se trouvent aux angles de la coupôle des anges peints en pied, portant des banderoles qui rappellent la charitable destination de l'Institut.

Sur un des murs du transept, un grand tableau représente la belle scène de la Samaritaine; les figures du Christ et de la femme vivent, respirent, vont parler.

Telle est, autant qu'une description forcément abrégée peut en donner un aperçu, l'œuvre de M. Meloche. Elle lui fait réellement honneur et se distingue par de sérieuses qualités : la sobriété et le bon goût des ornements, l'harmonie entre la peinture et l'architecture, les personnages expressifs et vivants, et, par dessus tout, un véritable sentiment religieux.

M. Meloche comprend la peinture religieuse et il vient de prouver une fois encore, qu'il sait la rendre. Ce sera, nous en avons le ferme espoir, l'avis de tous ceux qui visiteront cette chapelle.

P. D.

## UNIVERSITE LAVAL

*Conférence de M. l'abbé Archambeault, professeur de droit naturel.*

### LES CONSÉQUENCES MORALES DU LIBRE ARBITRE.

DANS les cours précédents, nous avons étudié le libre arbitre au point de vue historique et métaphysique, nous efforçant de bien com-

prendre la pensée païenne et la pensée chrétienne sur cette grave question, de déterminer le mieux possible la nature véritable de ce glorieux privilège de l'homme et de le venger contre les attaques du positivisme contemporain. Il ne nous reste plus qu'à examiner les conséquences multiplées que le libre arbitre entraîne à sa suite, et ainsi se complétera une longue étude qui nous aura fourni l'occasion de traiter plusieurs points importants de la philosophie du droit.

Comme le remarque un célèbre psychologue de nos jours, M. J.-L. Fonsegrive, un libre arbitre ne peut exister sans amener des conséquences de toutes sortes dans la spéculation et dans la pratique. Si le libre arbitre existe, ni les êtres, ni le monde dans son ensemble ne doivent avoir la même constitution essentielle et métaphysique, ni la science ne doit être comprise de la même façon, ni la morale individuelle, ni le droit social ne doivent avoir le même sens et la même portée. Nous ne nous occuperons ici que des conséquences morales et sociales.

La première conséquence du libre arbitre est la *responsabilité* par suite de laquelle l'agent se trouve lié à l'acte délibéré dont il est l'auteur, et qui doit conséquemment lui être imputé, avec sa bonté ou sa malice morale. La raison et la conscience prouvent avec une pleine évidence la vérité de ce corollaire le plus prochain de la liberté humaine.

Mais à-t-on l'homme est-il responsable de ses actes? Il l'est d'abord, comme créature intelligente, à son Créateur qui lui demandera compte un jour du pouvoir et des moyens mis à sa disposition pour l'aider à remplir sa destinée et à accomplir la loi de son existence. En effet, libre *physiquement*, c'est-à-dire par la nature de ses facultés, de respecter ou de troubler l'ordre établi par Dieu, l'homme ne l'est pas *moralement*. Il est donc comptable à son souverain Maître et Seigneur du pouvoir discrétionnaire en vertu duquel il peut se conformer ou s'opposer à ses suprêmes volontés, se porter vers le bien ou vers le mal, accepter la vérité ou la repousser, travailler avec elle ou contre elle, et incliner ou si vers sa propre fin ou s'en éloigner et la perdre peut-être à jamais. C'est pourquoi l'homme ne descend pas seule dans la tombe, ses œuvres l'y suivent et l'accompagnent jusqu'au tribunal de Dieu où il est jugé par elles, jugement final qui n'est que l'application dernière de la responsabilité, et, par suite, la conséquence suprême du libre arbitre.

En second lieu, l'homme est responsable de ses actes extérieurs à la société dont il est le membre et dont il doit respecter l'ordre, observer les lois, promouvoir les intérêts dans la mesure de ses forces et suivant la position qu'il y occupe. L'autorité ayant pour but de procurer le bien général de ses membres, a nécessairement des droits et des devoirs à l'égard de la liberté humaine cette force puissante pour le mal comme pour le bien, cette source féconde de prospérités ou de désastres sociaux. Chargée de veiller à la conservation et à la défense des intérêts de la nation, elle peut et elle doit, pour obtenir cette fin, diriger et restreindre la liberté individuelle par des lois, lois administratives, lois civiles et politiques, lois pénales, lois militaires, etc.; de

plus, comme la raison du droit social se trouve dans la protection des uns vis-à-vis des autres, l'autorité peut encore interdire tout ce qui, de près ou de loin, détruit ou entrave la liberté d'autrui, et conséquemment, l'homme vivant en société est tenu responsable vis-à-vis d'elle de toute violation de ces droits et des lois qui les expriment et les sanctionnent.

Mais il faut bien se garder de confondre la responsabilité avec la *solidarité*. Nous ne sommes responsables que de nos actes ou des actes d'autrui auxquels nous avons moralement coopéré, tandis que nous pouvons être solidaires d'actes auxquels nous sommes complètement étrangers, être compris sans le vouloir, dans leur sphère, et subir leurs conséquences. Il y a des êtres qui participent aux mêmes conditions d'existence, mêlent pour ainsi dire leur vie, souffrent ou jouissent ensemble de ce qui les affecte respectivement. C'est ainsi qu'il y a solidarité entre les générations qui se transmettent le même sang, et avec ce sang les qualités bonnes ou mauvaises dont il est chargé : les enfants sont alors solidaires de leurs parents, et bien qu'ils ne soient responsables que de leurs propres actes ; cependant, les conséquences des actions de leurs ascendants retombent sur eux, et ils en portent le poids, lourd et pénible, qu'ils traînent parfois du berceau à la tombe, pour le laisser à leur tour en héritage à leurs descendants. Dans ce cas, la solidarité est fatale, mais, en d'autres circonstances, la liberté y est pour quelque chose, et alors s'y joint la responsabilité. Ainsi, les membres d'une assemblée, les associés d'une entreprise, agissant de concert, sont plus ou moins solidaires les uns des autres ; ils ne peuvent s'isoler dans l'œuvre commune ; ils sont liés par l'action générale et par les conséquences qui en découleront. Cette solidarité, terrible dans le mal, est un puissant secours pour le bien qui par elle se fait plus largement et plus solidement. « Elle établit entre les individus une communauté nécessaire, sans laquelle rien de grand ni de durable ne s'accomplirait... Elle constitue réellement la force, la dignité et la perpétuité des familles et des peuples. »

De la responsabilité morale se déduit immédiatement l'idée de *merite* ou de *démérite*. Quand un acte volontaire et imputable tend à l'avantage ou au préjudice d'autrui, l'équité naturelle demande une compensation qui rétablisse l'égalité entre celui qui a accompli l'acte et celui qui en bénéficie ou qui en souffre, compensation nécessaire dont le fondement et la raison résident dans l'idée d'ordre et de symétrie qui préside au développement du monde moral, comme à celui du monde physique. Le but essentiel du mérite et du démérite est donc de toujours conserver intègre ou de rétablir par une loi de compensation entre celui qui donne et celui qui reçoit le bien ou le mal, cet ordre qui peut être troublé et violé dans le flux et le reflux incessants du monde social.

L'homme, par ses actes libres, peut mériter ou démériter, non seulement à l'égard d'un autre homme, mais encore à l'égard de la société, puisqu'il ne peut faire du bien ou du mal à l'un de ses membres sans que par le même acte, il ne soit utile ou nuisible à la so-

ciété entière, et à l'égard de Dieu dont il blesse les droits souverains, ou augmente la gloire extérieure, fin suprême de la création de l'univers.

Enfin à l'idée de mérite ou de démérite se rattache naturellement celle de *récompense* et de *châtiment*.—Le châtiment n'est donc pas seulement une douleur, un tourment qui affecte la sensibilité ; c'est essentiellement une réaction de l'ordre contre le désordre, c'est, dit le R. P. Taparelli, une réaction conservatrice dans le monde moral, comme il en existe de semblables dans le monde physique. réaction égale et opposée à l'action destructive du désordre. Tout désordre, en effet, est une disposition des choses, contraire à leurs véritables rapports ; c'est une fausseté qui répugne intrinsèquement à la raison : il faut donc que la raison exige un retour violent vers l'ordre qui a été troublé ; ce retour s'opère par le châtiment.

Si de l'ordre moral nous passons maintenant à l'ordre social, nous voyons que les conséquences du libre arbitre n'y sont ni moins graves ni moins nombreuses. D'une part, du bon usage de la liberté, découlent comme de leur source naturelle la tranquillité et le bonheur au foyer domestique, la paix de la société, avec tous ses heureux fruits de prospérité privée et publique ; d'autre part, de l'abus de ce pouvoir naissent le trouble, les haines, les agitations, les guerres avec leurs désastres, soit pour les intérêts matériels de la nation soit pour ses intérêts intellectuels. Mais à plus tard le développement et l'étude de ces questions : nous aurons à les traiter d'une manière spéciale dans la seconde partie de ce cours de droit naturel, alors que nous parlerons de la société, de son origine, de sa nature et de ses lois.

---

#### MISSIONS DU VICARIAT APOSTOLIQUE D'ATHABASCA— McKENZIE.

LETTRE DU RÉV. PÈRE ALB. PASCAL, O. M. I., A MGR I. CLUT.

---

Mission de la Nativité, 26 décembre 1888.

Monseigneur et bien-aimé père,

Il est temps que j'écrive à Votre Grandeur pour lui offrir mes vœux de bonne année. Les malles ne partiront que dans quelques jours, cependant, à mon grand regret, je ne pourrai que vous écrire bien brièvement. Nous venons de célébrer la belle fête de Noël. Tout s'est bien passé, les communions ont été nombreuses. Les blancs, les Montagnais les Cris se sont empressés de venir. Les chants, l'illumination de la messe de minuit, le sermon en trois langues, enfin, la présence de notre bon père supérieur, le R. P. Grouard, toujours plein d'ardeur et de zèle : tout, en un mot, a été digne et édifiant. Ces cérémonies font du bien et nos chrétiens s'en retournent consolés et fortifiés.

Je ne sais trop que vous annoncer, Monseigneur ; car, j'ai oublié ce que j'écrivais dans ma dernière lettre. Les récoltes de l'automne

ont été minimes, 70 à 80 barils de patates, pour 40 que nous avions semés. Deux gelées bien fortes nous ont causé beaucoup de dommage. La Providence, cependant, nous réservait une heureuse pêche. Grâce à la quantité de fils à rets que votre charité nous a procurés, nous avons pu placer 48 rets sous la glace, et en moins d'un mois, nous avons recueilli 14000 poissons auxquels nous devons ajouter 2000 pris avant la glace. Le temps exceptionnellement beau de l'automne nous a rendu cette pêche assez facile. La présence du R. P. Grouard à la mission m'a permis de m'absenter longuement. J'ai pu passer cinq semaines avec nos frères, faisant la pêche avec eux et leur disant la sainte messe tous les matins, ils en étaient heureux. A la maison, l'ouvrage abonde. Le frère Ancel termine la nouvelle maison dont nous occupons le bas, depuis l'automne. Il y a beaucoup à faire dans une maison si vaste. Quand elle sera terminée, elle sera commode et chaude. Le salon destiné à Votre Grandeur sert actuellement de demeure au divin Maître jusqu'à ce que la chapelle intérieure soit terminée. Pendant toute la semaine, le dimanche excepté, nous gardons le saint Sacrement chez nous. C'est bien agréable de pouvoir ainsi réciter notre bréviaire et faire tous nos exercices de piété en présence du saint Sacrement sans sortir de la maison. S'il plaît à Dieu, cet hiver, après la retraite de février, nous irons pour la dernière fois faire un chantier. Nous voudrions, l'été prochain, renouveler la couverture de la maison des sœurs et rajeunir notre vieille église, après en avoir changé les fondations. Nos étables tombent en ruines, et la culture de nos champs n'est pas aussi étendue que nous pourrions le désirer. Le bon Dieu nous donnera-t-il le temps et les moyens de mener toutes ces entreprises à bonne fin? Je l'espère.

Malgré tout mon désir et mes regrets, je ne pourrai vous envoyer de mocassins cet hiver. Vous trouverez ci-incluses deux lettres des sauvages à qui j'avais fait connaître les désirs de Votre Grandeur. On me prie de faire connaître à Votre Grandeur que nous n'avons pu renouveler les saintes Huiles, nous n'avons même pas d'huile non consacrée. En finissant, je voudrais, Monseigneur, pouvoir vous envoyer par lettre mon pauvre petit cœur pour vous donner d'y lire toute l'affection, le respect et la reconnaissance qu'il nourrit pour Votre Grandeur. On parle souvent de vous, on pense à vous, on soupire après le jour où nous vous verrons apparaître sur le lac Athabasca. Daigne le Seigneur et notre immaculée Mère exaucer nos prières et nos vœux les plus ardents! Je me recommande à vos bonnes prières et vous prie de bénir votre enfant en N. S. et M. I.

ALB. PASCAL, PTRE, O. M. I.

---

*Autre lettre du rév. père Alb. Pascal, O. M. I., à Mgr I. Clut.*

Mission-Nativité, 2 janvier 1889.

Monseigneur et bien-aimé père.

Avant hier soir, Johnny Frindel arrivait de la Fourche-McMurray,

avec un petit express. C'est alors qu'il m'a remis la lettre datée du 3 septembre 1888, dont Votre Grandeur a daigné m'honorer.

Quoique j'eusse déjà écrit quelques lignes, même après les avoir cachetées, je suis heureux de consacrer encore quelques instants à converser avec un père bien aimé, et le remercier, une fois de plus, de toutes ses bontés à notre égard.

Le jour de l'an s'est passé ici comme partout dans la sainte joie du Seigneur nous avons bien prié, bien chanté, nous nous sommes réjouis en famille. On a passé en revue toutes les nouvelles. Mais surtout, nous avons parlé de Votre Grandeur.

Le bien réalisé dans nos missions par vos prières et par vos aumônes, Monseigneur, est immense. Mais nous craignons toujours que ce ne soit au détriment de votre santé. Nous désirons beaucoup votre retour au milieu de nous et votre présence à la Nativité. Ce serait une peine bien grande d'être encore une fois déçus dans nos espérances. Votre présence ici, Monseigneur, comblera la mesure des consolations, qu'ont déjà si bien remplies vos charitables aumônes.

J'ai reçu, au temps propice, le fil à rets expédié par le R. P. Maisonneuve. Malheureusement la proportion n'est point gardée. Il y a 100 boîtes no 1, au lieu de 100 lbs, c'est-à-dire 16 rets de 6 boîtes chacun. Il reste, de plus, 4 autres boîtes. De plus, je possède assez de maître gros et petit pour 30 rets. C'est trop d'un côté, et trop peu de l'autre. Néanmoins, je suis parfaitement satisfait, et grâces en soient rendues à Dieu, notre pêche a été heureuse, et j'ai encore un peu de fil disponible.

Puisse-nt ces quelques lignes vous être agréables, Monseigneur! Veuillez prier pour celui qui ne vous oublie jamais et qui se dit, Monseigneur, votre enfant respectueux et reconnaissant en N. S. et M. I.

ALB. PASCAL, PIRE, O. M. I.

---

**La vierge de plâtre.**—Nous avons déjà cité à plusieurs reprises, dit la *Semaine de Paris*, des extraits d'articles empruntés à Mme Séverine, l'ancienne directrice du *Cri du peuple*. Elle n'a pas encore rompu toutes ses attaches avec la libre pensée, mais elle semble sur la voie du retour aux idées chrétiennes, écœurée qu'elle est par le spectacle, vu de près, de ce monde impie au milieu duquel elle a quelque temps vécu.

Il y a quelques mois, dans le journal la *Justice*, un sectaire approuvait la sotte brutalité d'un garde-chasse "ferme républicain" qui, d'un coup de fusil, avait fait voler en éclats une vierge de plâtre que des aspirants missionnaires venaient de placer sur un chêne dans les bois de Meudon. Mme Séverine lui répondit assez vertement, lui demandant ce qu'il penserait, lui, libre penseur, d'un garde-chasse réactionnaire qui traiterait de la sorte un buste de la République pendant que ses dévots chanteraient la Marseillaise. Elle ajoutait :

« Pauvre petite vierge de plâtre !

“ Je la retrouve toujours et partout, dans les souvenirs de mon enfance, avec ses bras étendus, dans un appel miséricordieux, et son fin visage aux paupières baissées.

“ Je la vois dans le dortoir du pensionnat où je m'endormis un jour, les yeux gros de larmes, tournée de ce côté-là, parce qu'elle me semblait plus femme plus mère que les sèches sous-maitresses qui allaient remplacer la famille.

“ Je la revois aussi plus tard, pendant le siège, dans l'ambulance du convent où, filleite en robe courte, j'étais admise à soigner les blessés. On voyait par la fenêtre la haute silhouette du Panthéon ; un abus — le quinzième de la journée — venait en passant d'éteindre la veilleuse qui brûlait au pied de la niche.

“ La statuette était demeurée immaculée. Les sœurs, tombées à genoux dans leurs longs vêtements blancs, entonnaient un cantique de martyr, auquel se mêlait la voix grave des mutilés dressés à demi sur leurs lits. Et dans un coin, la supérieure, impassible, tendait au médecin son poignet d'où le sang coulait.

“ Je revois la vierge de plâtre dans une petite église où je me réfugiais souvent. La vie m'avait été mauvaise ; je la devinais pleine d'embûches pour ma jeunesse sans expérience et sans amis. C'est à la *Consolatrix afflictorum* que je venais conter mes peines, et devant elle je pleurais sans contrainte. Cela m'a sauvée ce bien des choses !

“ Plus tard, mes idées ont changé. La vie — la cruelle vie — m'a faite autre.

“ Mais j'ai quand même gardé le respect des petites vierges de plâtre, comme de tout ce qui est humble, doux, pauvre et bon.

“ Et dans ces mêmes bois où M. Paul Brousse souffre tant de la voir attachée aux arbres, je me rappelle que sa vue réjouissait un homme qui avait un peu des idées de M. Brousse, mais en plus un grand talent et un grand cœur.

“ Il avait des origines campagnardes, et elles lui revenaient par bouffées durant la longue agonie qu'il traînait sous ces ombrages de banlieue. Quand on arrivait à un carrefour et qu'il voyait Notre-Dame rustique sous son dais de feuillage, un sourire éclairait son visage souffrant.

“ — Cela ressemblait à mon pays ! disait-il.

“ Et il causait, lui, simplement, presque paternellement avec les apprentis missionnaires qui reposaient là. Le lendemain, le surlendemain, ils devaient partir pour les pays jaunes ou les pays noirs, et ils parlaient du supplice certain avec une flamme de désir aux yeux.

“ Ils eussent été bien étonnés, les sectaires farouches, de voir assis côte à côte l'ex-membre de la Commune (Jules Vallès) et les futurs martyrs.

“ Non. Ils auraient, eux, ces sectaires, appelé le garde pour démour, à coups de fusil, la Madone qui bénissait, d'un geste égal, les jeunes chrétiens et le vieux socialiste. ”



Nous n'avons pas l'intention de faire ici le panégyrique de Mme Séverine, mais on peut se demander cependant qui a le cœur plus haut et l'âme plus française, de la femme qui a écrit les lignes qu'on vient de lire, ou du journaliste libre-penseur déclarant "ferme républicain" l'homme qui tire un coup de fusil sur la petite vierge de plâtre autour de laquelle sont réunis quelques pauvres prêtres agenouillés ?

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

---

L'année 1889 est pour l'Espagne le treizième centenaire de sa conversion, sous le roi Récarède, de l'hérésie arienne à la foi catholique. On se prépare à fêter magnifiquement cet anniversaire.

Le roi des Belges vient de nommer chevalier le frère Alexis appartenant à l'Institut des frères des Ecoles chrétiennes.

Cette distinction est la juste récompense des travaux géographiques dont la valeur est depuis longtemps appréciée tant en France qu'en Belgique.

On sait que la Belgique et la France doivent au frère Alexis leurs premières cartes hypsométriques scolaires, ces cartes qui ont valu à leur auteur plus de vingt récompenses de premier ordre à diverses expositions universelles.

Il y a trois ans, le frère Alexis était classé second sur soixante concurrents appartenant à dix-huit nationalités différentes pour le grand prix de 25,000 francs offert par le roi Léopold sur une question de géographie.

---

Un capitaine de l'armée allemande, le comte de Durtcheim-Montmartin, vient d'être condamné à la peine minima de trois mois de forteresse pour s'être battu en duel.

Il avait échangé avec un maréchal des logis de dragons hano-vriens, trois balles à la distance de vingt pas, et aucun des adversaires n'avait reçu de blessure grave.

---

La consécration de la cathédrale de Pékin a eu lieu le 10 décembre, en présence des ministres de France, d'Allemagne, d'Espagne, du Japon et des Etats-Unis. Le ministre d'Angleterre, indisposé, était représenté par son premier secrétaire. L'office a été célébré par Mgr Tagliabue.

Après la cérémonie, un banquet a été offert par l'évêque à ses invités. M. Lemaire, ministre de France, a répondu à une courte allocution de Mgr Tagliabue et s'est félicité des bonnes relations qui existent entre la France, la Chine et le Saint-Siège. S. Exc. Shun s'est levé ensuite et a dit qu'il assistait à cette grande cérémonie par ordre de l'empereur, que Sa Majesté l'avait chargé de témoigner toute sa satisfaction pour l'empressement mis à la

reconstruction de la cathédrale, et d'assurer l'évêque et les missionnaires de son bon vouloir.

Un des arguments que font valoir en France les partisans du service militaire du clergé est la nécessité d'avoir une armée organisée aussi fortement que l'armée allemande. Il est donc intéressant de savoir comment les Allemands comprennent l'obligation imposée par la loi au clergé de ce pays. Le *Moniteur de Rome* nous l'apprend.

“ Dernièrement, dit ce journal, la Chambre française, malgré les protestations de Mgr Freppel et de plusieurs autres orateurs de la droite, refusait d'inscrire dans la nouvelle loi militaire une disposition admettant les séminaristes et les prêtres, en cas de guerre, dans le corps des ambulanciers et des brancardiers.

“ Le privilège qu'on n'a pas voulu accorder en France aux membres du clergé existe en Prusse, où les prêtres incorporés ne doivent jamais porter les armes en temps de guerre.

“ Le ministre de la guerre, M Bronsart de Schellendorf, vient de faire paraître un rescrit portant que les membres du clergé ayant atteint l'âge du service militaire seront exclusivement attachés à l'aumônerie comme infirmiers. Le rescrit accorde une nouvelle faveur aux prêtres qui seraient disposés à faire un cours de quatre semaines dans un hôpital militaire. Ce cours est facultatif ; les membres du clergé, pendant leur séjour à l'hôpital, pourront conserver l'habit ecclésiastique.

“ A la fin de la quatrième semaine aura lieu un examen. Parmi ceux qui auront subi l'épreuve avec succès, l'aumônier en chef de l'armée de campagne choisira, en premier lieu, les aumôniers militaires qui doivent accompagner l'armée en temps de guerre. Les autres prêtres feront le service d'infirmiers aumôniers dans les hôpitaux de réserve.

“ L'archevêque de Cologne a déjà autorisé les membres de son clergé à suivre les cours facultatifs de quatre semaines dans les hôpitaux.

“ Ajoutons que l'empereur vient de donner l'ordre de dispenser tous les hommes de l'armée prussienne de toute corvée, de tout service non indispensable pendant les heures consacrées, aux offices divins, afin que les soldats puissent assister à ces offices. Les punitions les plus sévères devront être infligées aux chefs qui n'exécuteraient pas ces instructions. ”

La station du Carême, à Notre-Dame à Paris, est prêchée, cette année, par le R. P. Monsabré. La station se compose de six conférences prêchées, chaque dimanche, à l'issue de la messe de midi, et de cinq discours de retraite prononcés le soir de chacun les jours de la semaine sainte, du lundi au vendredi saints.

Voici l'ordre des six conférences, dont le sujet est : *L'Autre Monde*.  
1. Le Purgatoire ; --2. l'Enfer, éternité des peines ; --3. l'Eu-

fer, nature des peines ; — 4. le Ciel ; — 5. la Résurrection ; — 6. le Nombre des élus.

La retraite, qui est toujours le complément des conférences, fera suite à celle de l'année dernière, intitulée : " les Leçons de la mort " ; elle a pour titre : *les Avertissements de l'autre monde*.

Les sujets sont : 1. le Souvenir des morts ; 2. Chemin de la perdition ; 3. Pensée et désir du ciel ; 4. les Préparatifs de la résurrection ; 5. la Croix, clef de l'enfer et du ciel.

## LE CALVAIRE DE MARTINSWAND

(Suite)

Au moment où elles se terminèrent, Maximilien élevant son cœur à Dieu et se recommandant à la sainte Vierge, fit le vœu, s'il échappait à la mort qui le menaçait, de faire construire dans la cavité où il se trouvait, un autel consacré à l'honneur de Marie et un calvaire qui rendit à jamais témoignage des heures douloureuses qu'il avait passées dans ces lieux. Maximilien avait à peine achevé cette promesse qu'un bruit de pas glissant légèrement le long des rochers lui fit tourner la tête. Un jeune montagnard accourait, à la fois ferme et léger comme s'il eût eu des ailes pour se soutenir. Il s'appuyait avec une agilité merveilleuse sur les moindres aspérités, aux moindres branchages sortis des fentes du rocher. Il atteint la grotte, il s'y s'élance et tend la main à Maximilien. " Courage, prince, lui dit-il, Marie notre miséricordieuse reine intercède pour vous. Buvez quelques gouttes de ce vin qui vous rendra vos forces, et suivez-moi ! "

La foule n'entendait pas ces paroles, mais elle voit le jeune montagnard sortir de la grotte tenant Maximilien par la main. Elle pousse des cris de joie et, elle aussi, crie : " Courage ! courage ! " Le jeune comte, serrant la main de son libérateur, se cramponne à des saillies que son guide lui fait apercevoir et auxquelles il s'étonne de ne pas s'être confié plus tôt. Il le suit suspendu sur l'abîme. Le trajet qu'ils parcourent est si dangereux que la foule anxieuse, frémissante, demeure immobile, n'osant pousser une exclamation, pendant que le clergé et le pieux évêque prosternés devant le saint Sacrement invoquent Dieu du plus profond de leur cœur.

Parfois le prince et son guide disparaissent un instant, dans quelque anfractuosité des rochers ; alors l'émotion redouble, mais bientôt on apercevait de nouveau Maximilien suivant son guide qui semble se jouer du péril et l'affronte avec une sécurité aussi grande que s'il avait été soutenu par une force surnaturelle. Enfin les voici sur une pente plus douce, encore quelques instants et ils vont atteindre le bas de la vallée. " Sauvé ! il est sauvé ! " s'écrie la foule anxieuse passant de la crainte la plus vive pour le sort de son prince aimé à une joie non moins bruyante et animée. Chacun quitte le tertre pour se précipiter dans la vallée. L'évêque et le clergé y descendent aussi vite que le permet la dignité du saint Sacrement qu'ils apportent solennellement. Maximilien est entouré, chacun veut lui

baiser les mains, mais il se jette à genoux et remercie avec émotion le Dieu qui l'a sauvé, la Vierge Marie qui a obtenu son salut et tous ces fidèles Tyroliens si préoccupés de son sort. L'évêque entonne un *Te Deum* en actions de grâces et la foule enthousiaste y répond avec entraînement.

Quand Maximilien se releva, il chercha autour de lui ce guide si habile dont il venait de quitter la main. Il ne l'aperçut plus. C'est en vain qu'il le réclame et que la foule étonnée de sa disparition rejette ses appels. Nul ne le connaissait, nul ne l'a vu se retirer. Qui était-il ? Pourquoi s'est-il soustrait à la reconnaissance du prince et d'un peuple ivre de joie ?

Après avoir pris quelque nourriture, Maximilien revint avec la foule à Inspruck, en suivant le saint Sacrement porté par l'évêque et le clergé, et il ne rentra au palais qu'après s'être encore prosterné dans la cathédrale, entouré de tout le peuple qu'elle pouvait contenir, et y avoir renouvelé solennellement le vœu de construire un calvaire dans la grotte de Martinswand.

Une proclamation fut aussitôt adressée dans tous les villages voisins du Martinswand. Elle invitait le hardi montagnard qui avait sauvé le prince à se présenter. Nul n'y répondit. L'évêque, le clergé, tout le peuple demeurèrent convaincus que la sainte Vierge avait envoyé un ange à Maximilien pour l'arracher à un péril dont aucun homme n'eût pu le tirer.

L. D'EZERVILLE.

---

# CYCLORAMA DE JERUSALEM

LE JOUR DU

## CRUCIFIEMENT

La plus grande Exposition permanente du Dix-neuvième Siècle

Spectacle religieux, instructif et intéressant.

SITUE DANS LA ROTONDE

Coin des rues Ste-Catherine et St-Urbain

OUVERT DURANT LA SEMAINE

De 9.00 A. M., à 10.30 P. M.

**LIVRES** Anciens et Modernes achetés et échanges. Catalogues publiés trimestriellement. Librairie religieuse, littéraire et scientifique. Papeterie à bon marché.

**GRANGER FRÈRES,**  
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte à l'Est de l'Eglise  
Notre Dame, Montréal.

## VICTOR THERIAULT

**ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈRES**

23 et 25, rue Saint-Urbain, MONTREAL  
Telephone No 1399. PRIX MODÉRÉS. SPÉCIALITÉ: ENBAUMER.

## QUERY & FRÈRES,

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

## PENTURES

A RESSORT DE GEER  
employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édifices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRES  
Chez **L. J. A. SURVEYER.** 1588, rue Notre-Dame.

**CHARLES A. BRIGGS,**  
**CHAPELLIER ET MANCHONNIER,**

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, &c., &c.

**2097, rue Notre-Dame.**

**J. H. WALKER,**  
**DESSINATEUR ET GRAVEUR SUR BOIS.**

Etabli en 1850,

132, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

**FONDERIE DES ARTISANS**

FONDÉE EN 1870.

**DAY & DEBLOIS**

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

COLONNES POUR EGLISES, MAGASINS, ETC., RADIATEURS, CLOTURES ET

BALUSTRADES EN FONTE POUR TOITS, TOURELLES, BALCONS, PARTERRES, ETC,  
CLOTURES POUR CIMETIERES, ETC.

110 à 120, RUE ANNE,

**MONTREAL.**

# LA ROYALE

**CIÉ D'ASSURANCE**  
Actif \$30.000.000

BU CHAU PRINCIPAL  
Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

Wm. TAILLÉ Y, agent général  
E. HURTUBISE et A. ST-CYR  
agents du département français.

## Wm. McNALLY & CIE.

IMPORTATEURS DE  
Tuyaux a égout écossais, de toute grandeur.  
Plâtre de Paris. Briques à feu. Terre à feu. Tuyaux de cheminée  
**50 MCGILL, Montreal.**



Ouvrages en Marbre et en Granit.  
COTE DES NEIGES, MONTRÉAL

## J. & P. BRUNET.

IMPORTATEURS ET MANUFACTURERS DE  
Monuments, Tombes, Charniers,  
POIEAUX, COPINGS,  
Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.  
REPARATIONS DE TOUT GENRE A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Résidence privée: J. BRUNET, Cote-des-Neiges  
PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, Rue Laval,

## WILLIAM BRITTON, PLOMBIER

Poseur d'Appareils à gaz, à eau chaude et à vapeur  
PROPRIÉTAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"  
Toutes espèces de Travaux en Métal, Commandes exécutées promptement.

**15, RUE CLAUDE**  
En face au Marché Bonsecours MONTREAL

## MILLER BROS. & MITCHELL

(ÉTABLIS EN 1869.)

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingenieurs  
**MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE**

Pour les Passagers, le service des Colis, les Ateliers et  
les salles à manger, Etc.

110 à 120, rue King.

Bureau: 122, rue King.  
MONTREAL, P. Q.

**JOS. ROBERT & FILS**  
**MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE**  
MANUFACTURIERS DE

**PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES**

SPECIALITÉ :

**BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, Etc.**  
TOUJOURS EN MAIN

**PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.**  
TELEPHONE 879 B.

**107, Chemin Papineau, 107**  
Montréal.

**STANDARD LIFE ASSURANCE CO.**

ÉTABLIE EN 1825

DE EDIMBOURG ECOSSE

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantantes, \$100.000.000. | Fonds investi, \$33.000.000. | Revenu annuel \$4.450.000  
Bonus distribués, \$22.000.000. W. M. RAMSAY, gérant.

**C. S. GAGNIER** PEINTRE DECORATEUR,  
TAPI-SIER,  
**24, RUE VITRE, 24**  
ÉTABLI EN 1850 Montréal.

**A. HURTEAU & FRERE**

**Marchands de Bois de Sciage**  
**92, rue Sanguinet, Montreal.**

**CLOS** } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.  
TELEPHONE No 100.  
Bassin Wellington, en face des bureaux du Grd-Tronc  
TELEPHONE No 1404.

**JOS. HUSEREAU** PLOMBEUR, FERBLANTIER  
Poseur d'Appareils à l'Eau Chaud  
COUVERTURES, Etc.  
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

**A. PALLASCIO** MARCHAND DE FER  
En GROS et en DETAIL  
390 RUE ST-JACQUES  
Importateur de toute espèce de  
803, Collèges, Convents, et Résidences, Outils pour menuisiers, charpentiers,  
peubliers, etc., une spécialité.

# LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le Vingtième tirage mensuel aura lieu le

**MERCREDI, 20 MARS, 1889, A 2 H. P. M.**

VALEUR DES LOTS: **\$ 50,000.00**

**GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000**

## NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do .....	2,000.00	2,000.00
1 do .....	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de.....	500.00	2,000.00
10 do .....	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.00
60 do .....	100.00	6,000.00
200 Montres d'or.....	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette.....	5.00	5,000.00

**2307 lots valant - - - - - \$50,000.00**

**\$1.00 LE BILLET**

**S. E. LEFEBVRE, secrétaire.**

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

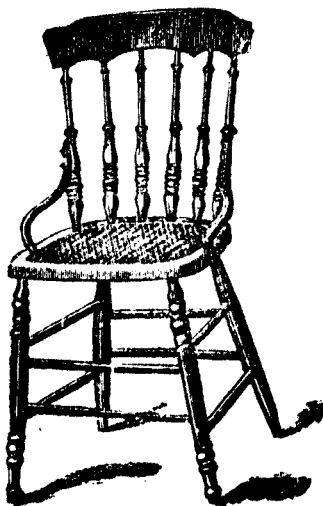
## A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronnerie, Peinture, Vitre, Huile, Vernis, Fil  
Barbele une specialite. EN GROS ET EN DETAIL.

**1940, RUE NOTRE-DAME, 1940**

Enseigne du Godendard doré

**MONTREAL.**



## GEO. H. LABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, Rue Inspecteur

**EN GROS**

MANUFACTURIERS DE

Toutes sortes de Chaises en Bois, en  
Canne, et Perforees, ainsi que Banos.

**NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT**  
**De 50,000 à 60,000 Chaises**

**OUVRAGE GARANTI**  
**PRIX LES PLUS BAS.**